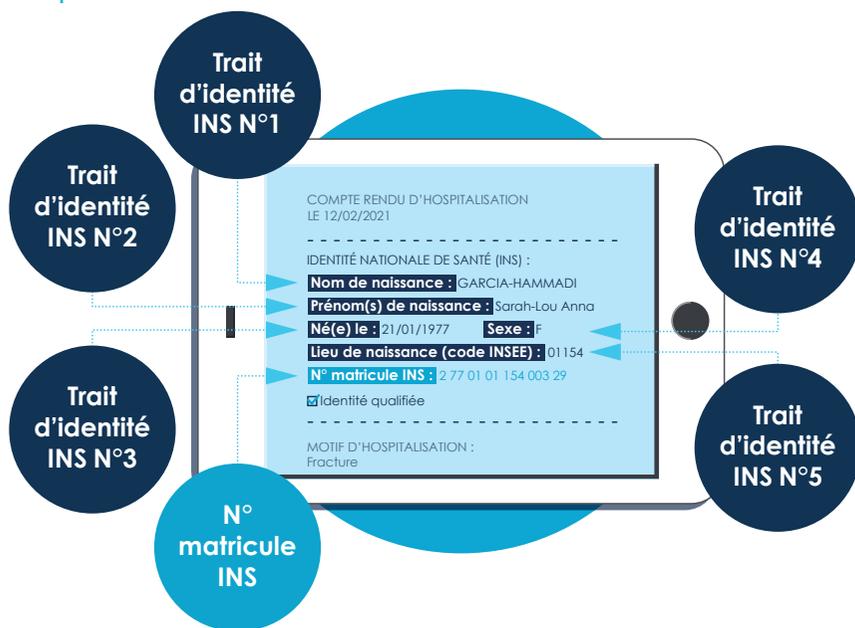


Bien identifié-e Bien soigné-e !

Vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée INS (identité nationale de santé) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge.

À compter du 2 mai 2022, vous trouverez progressivement votre identité nationale de santé sur les différents documents remis lors de votre passage aux Hôpitaux de Saint-Maurice.

1 personne = **1** matricule + **5** traits d'identité



Lors de votre parcours de santé, les professionnels qui interviennent dans votre suivi ont besoin de partager des informations vous concernant.

Grâce à l'INS, vous êtes identifié-e de la même façon par tous les professionnels de santé qui interviennent dans votre suivi.

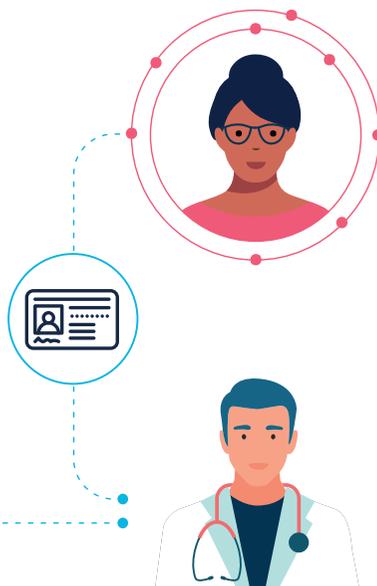
Cette identification unique permet d'éviter de vous confondre avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier vous concernant.

Présentez votre pièce d'identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport)*, au moins une fois. Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

À VENIR !

À terme, des dispositifs plus modernes d'identification électronique permettront de valider plus simplement votre identité, par exemple au travers de la future application carte vitale (ApCV) et de France Connect, que vous soyez à distance ou physiquement présent.



* Liste des pièces d'identité non exhaustive.

Attention, la carte vitale et le permis de conduire ne sont pas considérés comme des pièces d'identité valables.

Vos données de santé à l'hôpital

Nous nous engageons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la nouvelle loi Informatique et Libertés.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données de santé à caractère personnel, consultez le livret d'accueil et le site internet de l'hôpital ou contactez notre délégué à la protection des données : dpo@ght94n.fr



Comprendre l'INS en 3 minutes
en scannant ce Qr Code

[www.youtube.com/
watch?v=JGYHfyWCrC8](https://www.youtube.com/watch?v=JGYHfyWCrC8)